

Prestation de restauration pour l'organisation de l'événement suivant :

Lancement du processus d'élaboration des rapports périodiques suivants :

1. Le septième rapport périodique relatif à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
2. Le cinquième rapport périodique relatif à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
3. Le rapport combiné valant cinquième et sixième rapports périodiques relatif à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Centre d'Accueil et de Conférences (CAC)- Rabat

Mardi 14 avril 2026

TdR N°01/DIDH/PNUD

07 AVR. 2026

Année : 2026



Article 1. Objet de la consultation

Prestation de restauration pour l'organisation de l'événement suivant :

Lancement du processus d'élaboration des rapports périodiques suivants :

- Le septième rapport périodique relatif à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Le cinquième rapport périodique relatif à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Le rapport combiné valant cinquième et sixième rapports périodiques relatif à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Article 2. Conditions générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée dans les accords de partenariat et le guide de la gestion des dépenses, ainsi que les normes admises dans le secteur de restauration.

Article 3. Consistance de la prestation

Réception en cocktail pour 100 personnes	Thé, café, gâteaux, salées et sucrées, eau minéral, jus....
--	---

Article 4. Date et lieu d'exécution.

Date : Mardi 14 avril 2026

Lieu : Le Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) – Rabat

Article 5. Modalité de règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture décrivant les prestations réalisées et le montant à payer.

Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au compte bancaire du prestataire.

Article 6. Bordereau des prix

Numéro de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Réception en cocktail	PAX	1		
TOTAL HT					
TVA (10%)					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant de :

Article 7. Examen et évaluation des offres

Le Directeur National du Projet autorisé désigne une commission d'examen et d'évaluation des dossiers administratifs et techniques ainsi que les offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Tout dossier administratif et technique incomplet sera écarté.

Article 8. Condition de participation :

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, ceux qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de cette consultation.

Article 9. Contenu de l'offre

1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné;

- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précisions de la qualité de sa participation.

3. Offre financière :

-Bordeaux des prix-détail estimatif.

